

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar

Editeur Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar

11 rue Turenne, F-68000 Colmar (France)

ISSN print 1637-6811 | électronique 2827-4318

Format A4

Fréquence flux continu

Licence : CC BY 4.0

Modèle d'accès libre (voie diamant)

Langues français, anglais ou allemand

Site internet <https://www.museumcolmar.org/bulletin>

Courriel jean-michel.bichain@museumcolmar.org

Politique éditoriale

Le présent document définit les principes, règles et responsabilités qui encadrent le fonctionnement éditorial du Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (BSHNEC). Il formalise la ligne éditoriale et scientifique de la revue, ainsi que les engagements relatifs à l'intégrité scientifique, au libre accès et à la diffusion pérenne des contenus. Il constitue le cadre de référence du BSHNEC. Il est complété par les « Instructions aux auteurs », qui précisent les exigences de préparation et de soumission des manuscrits, et par le document « Transparence, principes et règles d'éthique », qui détaille les modalités opérationnelles, les obligations de transparence, les principes et règles éthiques liées à l'édition scientifique.

1. Nature, missions et positionnement scientifique de la revue

La Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC) est engagée depuis sa fondation en 1859 dans la production et la diffusion de connaissances en sciences naturelles et en ethnographie ainsi que dans la conservation de spécimens et d'objets dans ces domaines disciplinaires. À ce titre, elle édite depuis 1860 le Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (BSHNEC).

Le BSHNEC s'inscrit dans l'histoire des périodiques produits par des sociétés savantes naturalistes et ethnographiques nées au milieu du XIX^{ème} siècle. Depuis son origine, la revue a pour objet la diffusion de travaux scientifiques relatifs à l'histoire naturelle, à l'ethnographie, à l'archéologie et à l'étude des collections patrimoniales, incluant les collections de Naturalia ainsi que d'autres ensembles institutionnels (collections archéologiques, ethnographiques, muséologiques ou historiques). Tout en conservant cet ancrage historique, le Bulletin a adapté son organisation et ses pratiques éditoriales afin de répondre aux exigences des publications scientifiques contemporaines, notamment en matière d'évaluation par les pairs, de diffusion en libre accès, de traçabilité des données, d'archivage et de conformité aux standards internationaux de l'édition scientifique. En effet, depuis 2019, le BSHNEC devient une revue à comité de lecture et les articles sont publiés à flux continu, en accès libre voie diamant (*Diamond Open Access*), assurant un accès libre, immédiat et gratuit, sans frais de publication ni pour les auteurs, ni pour les lecteurs.

L'objectif de la revue est de permettre et de favoriser la diffusion de données naturalistes et muséales, particulièrement, mais non exclusivement, celles couvertes par le périmètre du Grand Est et de ses

territoires limitrophes (régions françaises voisines et espaces frontaliers ou voisins d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et de Suisse). Cette diffusion de ces données est nécessaire à la réalisation de synthèses fondées sur des faits avérés, afin de consolider les connaissances dans des perspectives de gestion et de conservation de la biodiversité, ainsi que du patrimoine muséal et culturel.

De par ses origines et ses traditions éditoriales, l'équipe éditoriale encourage également les auteurs non institutionnels à publier dans le BSHNEC, notamment par une aide technique et conceptuelle à la rédaction et à la publication scientifique.

2. Documents cadres et hiérarchie normative

La publication du BSHNEC par la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar est inscrite dans les statuts de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar. La présente Politique éditoriale définit les principes et règles applicables à l'ensemble du processus éditorial. Les « Instructions aux auteurs » déclinent ces principes en exigences de préparation et de soumission des manuscrits. Le document « Transparence, principes et règles d'éthique » précise, à des fins de conformité aux standards de l'édition scientifique, les modalités et règles opérationnelles du processus éditorial ainsi que les principes éthiques de l'édition scientifique. En cas de divergence, les principes énoncés par le document « Politique éditoriale » prévalent ; les documents complémentaires doivent être interprétés comme des modalités de mise en œuvre.

3. Champ disciplinaire et orientation scientifique

Le champ couvert par le BSHNEC comprend, de manière non exhaustive :

- les sciences naturelles, incluant la zoologie, la botanique, la mycologie, la géologie, la paléontologie, l'écologie, la biogéographie, l'évolution, la génétique des populations, la microévolution et les sciences de la conservation ;
- les sciences humaines et sociales associées à l'ethnographie, à l'ethnozoologie, à l'ethnobotanique, à l'histoire des sciences, à l'histoire des collections et au patrimoine muséologique ;
- les approches interdisciplinaires mobilisant conjointement sciences naturelles, sciences humaines et problématiques de gestion, de conservation ou de valorisation des patrimoines naturels et culturels ;
- l'histoire des sciences se rapportant particulièrement au patrimoine régional.

La ligne scientifique de la revue repose sur des principes explicitement assumés :

- la rigueur méthodologique et l'explicitation des cadres théoriques, conceptuels et analytiques mobilisés ;
- l'inscription des travaux dans l'état de l'art national et international ;
- le respect des cadres taxonomiques, nomenclatureaux, réglementaires et éthiques en vigueur ;
- la traçabilité, la vérifiabilité et, lorsque cela est possible, la réutilisabilité des données utilisées ou produites.

Les contributions peuvent relever de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée, dès lors qu'elles apportent une contribution scientifique clairement définie et argumentée. Les travaux publiés

peuvent s'appuyer sur des données empiriques, expérimentales ou de laboratoire, y compris des données génétiques ou génomiques, sur des collections publiques institutionnelles (musées, universités, établissements de recherche), sur des corpus documentaires, des enquêtes ou des travaux de terrain. Ils peuvent porter sur la biodiversité à différentes échelles, du gène aux écosystèmes, des populations aux communautés, du présent au passé profond. Les travaux de terrain relèvent notamment d'opérations d'inventaire, de prospection, de suivi, d'échantillonnage ou d'observation, menées dans un cadre scientifique et conformément aux cadres réglementaires applicables (autorisations, législation sur la collecte, la conservation et l'utilisation des données et des spécimens).

4. Typologie des contributions

Le BSHNEC publie notamment :

- des articles de recherche originaux ;
- des synthèses, revues critiques de la littérature et méta-analyses ;
- des notes scientifiques ou techniques ;
- des inventaires faunistiques, floristiques, fongiques ou ethnographiques reposant sur des données vérifiables et documentées ;
- des travaux de taxonomie et de systématique, sans actes nomenclaturaux nouveaux, reposant sur des données vérifiables et argumentées, et respectant strictement les codes internationaux applicables (ICZN, ICN, etc.) ;
- des contributions relatives aux collections scientifiques, aux programmes de recherche, aux opérations de terrain ou aux dispositifs de suivi à moyen et long terme ;
- des traductions d'ouvrages ou d'articles conditionnées à l'autorisation explicite des auteurs et de l'éditeur.

La revue peut également accueillir des dossiers thématiques, des actes de colloques, ainsi que des contenus éditoriaux ou institutionnels clairement identifiés, sous réserve d'un encadrement éditorial spécifique et du respect de l'ensemble des exigences scientifiques, éditoriales et éthiques du Bulletin.

La revue n'accepte pas, dans sa politique éditoriale actuelle, la publication d'actes nomenclaturaux/taxonomiques nouveaux au sens des codes (par exemple : description de nouveaux taxons, désignation de types/néotypes, nouvelles combinaisons, synonymies nouvelles, ou tout acte entraînant la création ou la modification formelle d'un nom). Les modalités pratiques et le périmètre de recevabilité sont précisés dans les « Instructions aux auteurs ».

Par ailleurs, la revue ne publie pas de tribunes d'opinion, de prises de position personnelles ou institutionnelles, de textes à caractère militant, polémique ou non fondés sur des données scientifiques explicitement présentées et discutées.

5. Organisation éditoriale et processus d'évaluation

5.1. Responsabilités éditoriales

La revue est publiée par la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, représentée par son Président, qui en est le [directeur de publication](#) et assume la responsabilité juridique et institutionnelle

de la publication. Le **rédacteur en chef** assure la responsabilité scientifique et éditoriale du processus, organise l'examen préalable des manuscrits, désigne le cas échéant un éditeur associé ou un membre de l'**équipe éditoriale** chargée du suivi d'un dossier, et prend la décision éditoriale finale au nom de la revue. L'**équipe éditoriale** est chargée de veiller à la cohérence de la ligne scientifique, à la qualité des contenus publiés et au bon déroulement du processus d'évaluation. Elle intervient notamment dans la préparation et la relecture formelle des manuscrits (conformité aux normes éditoriales, cohérence rédactionnelle, vérification des éléments bibliographiques et iconographiques), sans intervenir dans l'évaluation scientifique des contenus. Le rédacteur en chef peut refuser sans expertise externe un manuscrit manifestement hors champ, incomplet, non conforme aux exigences minimales de la revue ou présentant un manquement manifeste aux règles éthiques. **Les personnes composant ces instances sont membres de la SHNEC, ou sont désignés par son Comité Directeur conformément aux statuts.** Le rédacteur en chef, ainsi que l'équipe éditoriale, s'appuient par ailleurs sur un conseil scientifique, instance consultative composée de personnalités scientifiques extérieures. Le conseil scientifique a pour rôle d'éclairer la politique éditoriale et scientifique de la revue, de contribuer à son positionnement disciplinaire et interdisciplinaire, d'accompagner son évolution en lien avec les standards de l'édition scientifique contemporaine, et de formuler, le cas échéant, des avis sur les orientations générales, les dossiers thématiques ou les questions scientifiques structurantes.

5.2. Évaluation par les pairs

Les contributions scientifiques publiées par le BSHNEC sont évaluées par les pairs en simple anonymat, par au minimum deux rapporteurs externes, sélectionnés pour leur compétence dans le domaine concerné. Les échanges éditoriaux entre auteurs, évaluateurs et rédaction ne sont pas publiés, sauf décision explicite contraire et accord des parties concernées. Les contenus éditoriaux ou institutionnels relèvent d'un contrôle éditorial interne et sont signalés comme non évalués par les pairs. Le périmètre détaillé, les modalités d'évaluation et d'affichage de ce statut d'évaluation sont précisés dans le document « Transparence, principes et règles d'éthique ».

Les décisions éditoriales reposent sur l'analyse critique de la qualité scientifique des travaux, de leur méthodologie, de la solidité des résultats et de leur contribution au champ de recherche concerné.

5.3. Gestion des litiges et procédures d'arbitrage

En cas de litige relatif au processus éditorial, à l'évaluation par les pairs, à une décision de rejet ou d'acceptation, ou à une question relevant de l'éthique de la publication, une procédure d'arbitrage interne est mise en œuvre.

Le litige est examiné conjointement par le rédacteur en chef et le directeur de la publication, qui analysent les éléments du dossier (manuscrit, rapports d'évaluation, correspondances éditoriales). Le cas échéant, des avis complémentaires peuvent être sollicités auprès de membres de l'équipe éditoriale ou du conseil scientifique.

La décision issue de cet arbitrage est motivée et notifiée aux parties concernées. Elle est prise dans le respect des principes d'impartialité, de transparence et de confidentialité. Lorsque la situation l'exige, des mesures correctives peuvent être mises en œuvre, incluant la révision de la décision éditoriale, la publication d'un correctif, d'un *erratum* ou, dans les cas les plus graves, la rétractation d'un article. Les

modalités pratiques de traitement des plaintes, contestations et appels (accusé de réception, instruction, délais indicatifs, traçabilité) sont précisées dans le document « Transparence, principes et règles d'éthique ».

6. Éthique de la publication et intégrité scientifique

Le BSHNEC se conforme aux principes généraux de l'éthique de la publication scientifique et de l'intégrité de la recherche. L'ensemble des principes et règles éthiques est fixé dans le document « Transparence, principes et règles d'éthique ». Les grands principes sont ici formulés.

6.1. Politique de corrections, errata et rétractations

Toute erreur substantielle identifiée après publication, par la rédaction, les auteurs eux-mêmes, un lecteur, un évaluateur ou une institution, peut faire l'objet d'un correctif (*erratum* ou *corrigendum*), publié dans la revue et lié explicitement à l'article concerné. Dans les cas les plus graves, impliquant des manquements éthiques avérés, des erreurs majeures ou des données non fiables, une procédure de rétractation peut être engagée. Les décisions de correction ou de rétractation sont prises par le rédacteur en chef, en lien avec le directeur de la publication, et, le cas échéant, après consultation de l'équipe éditoriale et/ou du conseil scientifique.

6.2. Indépendance éditoriale et conflits d'intérêts

La revue veille à l'indépendance de ses décisions éditoriales et à l'impartialité du processus d'évaluation. Les auteurs, évaluateurs et éditeurs sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel susceptible d'influencer l'évaluation, l'interprétation ou la présentation des travaux. Lorsqu'un conflit d'intérêts est identifié, les personnes concernées peuvent se récuser et/ou le manuscrit peut être traité par un responsable éditorial sans conflit d'intérêts. L'existence d'un conflit d'intérêts n'est pas une cause automatique de rejet d'un manuscrit dès lors qu'il peut être géré par mention explicite et/ou par le retrait d'une des parties concernées.

6.3. Authorship et modifications de la liste des auteurs

La liste des auteurs doit refléter fidèlement les contributions scientifiques effectives au travail présenté. Toute modification de la liste des auteurs (ajout, suppression ou changement d'ordre) après soumission doit être justifiée par écrit et acceptée par l'ensemble des auteurs concernés ainsi que par le rédacteur en chef, au nom de la rédaction.

6.4. Prévention de l'endogénéité

Afin de prévenir l'endogénéité éditoriale (manuscrits co-signés par des membres de la gouvernance éditoriale), la revue met en œuvre un traitement indépendant des manuscrits impliquant des membres

de la gouvernance éditoriale de la revue, et/ou, le cas échéant, du conseil scientifique. La revue suit et publie des indicateurs de transparence relatifs à cette question et peut fixer des cibles quantitatives (seuils) afin de limiter l'endogénéité, sans porter atteinte à la liberté académique. Les modalités opérationnelles, incluant les seuils éventuels et le circuit de traitement indépendant, sont détaillées dans le document « Transparence, principes et règles d'éthique ».

7. Données de recherche, transparence et reproductibilité

La revue encourage les pratiques relevant de la science ouverte. Les auteurs sont invités à déposer les données sous-jacentes à leurs travaux, les scripts d'analyse et les matériels complémentaires pertinents sur des plateformes institutionnelles, gouvernementales, thématiques ou généralistes reconnues et pérennes (par exemple SINP, INPN, GBIF ou Zenodo), et à en assurer la citation explicite par un lien pérenne, un DOI ou un identifiant équivalent. Lorsque cela est pertinent, la revue encourage également le pré-enregistrement des protocoles d'observation, d'expérimentation ou d'analyse.

Les manuscrits doivent présenter une description suffisamment détaillée des méthodes, protocoles et traitements analytiques afin de permettre l'évaluation critique des résultats et, le cas échéant, leur reproductibilité.

8. Politique d'accès ouvert, diffusion et archivage

Les articles du BSHNEC sont publiés en libre accès immédiat, selon un modèle de flux continu, sans frais pour les auteurs et les lecteurs (Open Access Diamond). Les auteurs ne sont pas tenus d'être membre adhérent de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar. L'adhésion à la SHNEC ne peut en aucun cas influencer les décisions éditoriales quant aux manuscrits soumis.

Chaque article se voit attribuer un identifiant pérenne (DOI), garantissant sa citabilité et son référencement.

Les articles publiés au cours d'une même année sont regroupés dans un volume annuel imprimé. Ce volume peut être diffusé sous forme numérique. Le dépôt légal du volume papier auprès de la Bibliothèque nationale de France assure l'archivage institutionnel et la conservation à long terme des contenus. La version papier est également échangée avec une cinquantaine de périodiques à l'échelle nationale, européenne et internationale. En complément, les articles font l'objet d'un archivage numérique redondant via des plateformes d'archivage ouvertes et pérennes, notamment Zenodo (<https://zenodo.org/>), afin de garantir la conservation, l'accessibilité et la citabilité des publications indépendamment du site éditeur.

La revue autorise l'auto-archivage, sans embargo, des versions soumise, acceptée et publiée, sous réserve de mentionner la citation complète, le DOI et la licence applicable, et d'établir un lien clair vers la version de référence. La revue met en œuvre une préservation redondante et une stratégie d'archivage à long terme (dépôt légal, archivage en entrepôt pérenne, sauvegardes). Les modalités détaillées (repository policy, versions autorisées, exigences de citation, dispositifs de préservation) sont précisées dans le document « Transparence, principes et règles d'éthique ».

La Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar déclare s'inspirer de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA ; <https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>).

9. Langues de publication

Le Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar publie des articles rédigés en français, en allemand ou en anglais. Ces trois langues constituent les langues scientifiques de référence de la revue.

Quelle que soit la langue de rédaction du manuscrit, les auteurs sont tenus de fournir un résumé et des mots-clés dans la langue de l'article. Afin de favoriser la diffusion internationale des travaux, les auteurs doivent fournir également un résumé en anglais.

La responsabilité de la qualité linguistique des manuscrits incombe aux auteurs. Les textes soumis doivent présenter une rédaction claire, précise et conforme aux usages académiques de la langue choisie. La rédaction se réserve la possibilité de demander des corrections linguistiques ou stylistiques lorsque celles-ci sont nécessaires à la compréhension scientifique du manuscrit.

10. Métadonnées et identifiants scientifiques

Afin de renforcer la visibilité, la citabilité et l'interopérabilité des articles, les auteurs sont encouragés à fournir des métadonnées complètes et normalisées. Il est notamment recommandé de :

- fournir un identifiant ORCID pour chaque auteur ;
- citer les références bibliographiques, les jeux de données et les scripts déposés en incluant, lorsque cela est possible, leur DOI, lien pérenne ou identifiant équivalent ;
- préciser les affiliations institutionnelles complètes et normalisées ;
- mentionner les sources de financement des travaux, le cas échéant.

Ces éléments contribuent à l'amélioration du référencement des articles et à leur diffusion via les infrastructures de métadonnées scientifiques, notamment celles associées à Crossref.

11. Usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle

Le recours à des outils numériques, y compris des outils automatisés ou d'intelligence artificielle, générative ou non, est autorisé en tant qu'aide méthodologique ou rédactionnelle, sous la responsabilité exclusive des auteurs. Toute utilisation significative, au-delà de la correction linguistique ou de la mise en forme, doit être explicitement mentionnée dans le manuscrit. Ces outils ne peuvent être considérés comme auteurs ou coauteurs.

12. Droits d'auteur et conditions de diffusion

Les auteurs conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur les travaux publiés dans le BSHNEC. En soumettant un manuscrit et en acceptant sa publication, ils concèdent à la revue un droit non exclusif de diffusion, d'indexation et d'archivage de leur article.

Sauf mention contraire justifiée (contenus tiers non réutilisables), les articles du BSHNEC sont publiés sous licence *Creative Commons Attribution*. Depuis 2019, les articles sont publiés sous *licence Creative Commons Attribution–NonCommercial–NoDerivatives 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)*. À compter du 1er janvier 2026, la revue publie ses nouveaux articles sous licence *Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)*. Les conditions de réutilisation sont celles prévues par la licence applicable à l'article (mentionnée sur l'article et assortie d'un lien vers le texte de licence).

13. Gouvernance éditoriale

La gouvernance éditoriale du BSHNEC repose sur les instances et personnes suivantes, toutes membres de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar ou nommées par elle. Les instances éditoriales relèvent de la SHNEC ; le conseil scientifique peut inclure des personnalités extérieures. Les membres de l'équipe éditoriale et du conseil scientifique sont désignés par le Comité Directeur de la Société pour une durée de deux ans, renouvelable. Afin d'assurer la continuité scientifique et éditoriale de la revue, un renouvellement partiel peut être opéré chaque année si nécessaire :

- **Directeur de la publication** : Thomas DOUTRE (Président de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar)
- **Rédacteur en chef** : Jean-Michel BICHAIN (Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar)
- **Équipe éditoriale** : Jocelyn CLAUDE (membre invité), Claire PRÊTRE (Musée d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar), Daniel HOLFERT (Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar), Aurore STOFFER (Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar), Céline VAN DE PAER (Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar)
- **Mise en page** : Jean-Michel BICHAIN
- **Conseil scientifique** : La composition du conseil scientifique est arrêtée par le comité directeur de la SHNEC et la liste de ses membres, avec leur affiliation, est donnée sur le site internet de la revue.

14. Identification, éditeur et informations de contact

Éditeur : Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (France)

ISSN (imprimé) : 1637-6811 ; **ISSN électronique** : 2827-4318

Adresse : 11 rue Turenne, F-68000 Colmar

Contact éditorial : jean-michel.bichain@museumcolmar.org

Site internet officiel : <https://museumcolmar.org/bulletin>

Date de première parution : 1860 (Volume 1)

Date de dernière parution : 2026 (volume 83)